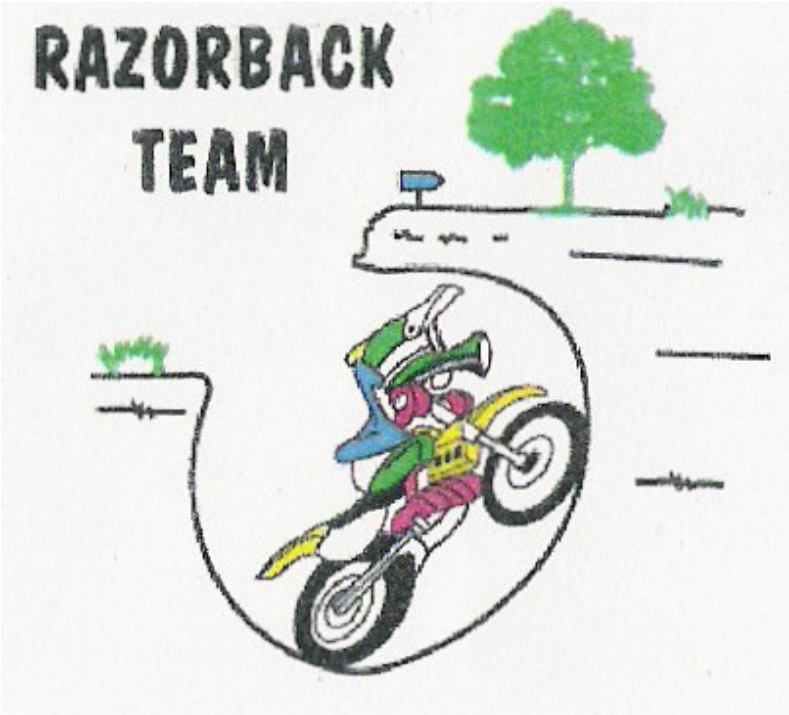

L’inscription et la participation à cette Randonnée implique l’acceptation du **REGLEMENT INTERIEUR**

Je m’engage à respecter les règles élémentaires de circulation et d’environnement. (Veuillez ne rien jeter dans la nature par respect des propriétaires).
La consommation d'alcool est interdite pendant tout le temps de la randonnée.
Le respect du code de la route est impératif : la rando n’est pas prioritaire. *Aucun passager n’est autorisé sur le véhicule du randonneur.*
Il est formellement interdit de rouler sur le parcours de la rando avant et après le 20 AVRIL 2020 sous peine de poursuites.

Chaque participant, renonce à toutes poursuites à l’encontre des maires des communes, des propriétaires privés et des

organisateurs pour tout accident ou dommage survenu pendant la randonnée.